



Office fédéral de la santé publique
Division Surveillance de l'assurance
3003 Berne

Envoi par courriel :
aufsicht-krankenversicherung@bag.admin.ch
dm@bag.admin.ch

Berne, le 17 octobre 2017

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (adaptation des franchises à l'évolution des coûts)
Procédure de consultation

**Parti socialiste
Suisse**

Theaterplatz 4
Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant la modernisation de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) portant sur l'adaptation des franchises à l'évolution des coûts.

Par ce projet, le Conseil fédéral compte mettre en œuvre une demande provenant de la majorité bourgeoise du Parlement de manière à ce que les franchises soient adaptées parallèlement et automatiquement à l'évolution des coûts. En d'autres termes, le Parlement souhaite agir sur la participation aux coûts des assuré-e-s. Depuis toujours, le Parti socialiste suisse (PS) milite en faveur d'un système de santé qui permette un accès pour toutes et tous à des prestations de qualité et à un prix abordable. La solidarité entre les personnes malades et celles en bonne santé est au cœur de l'assurance-maladie sociale en Suisse. Or, le PS constate avec inquiétude que cette solidarité est aujourd'hui fortement mise à l'épreuve en raison de la politique menée par la droite du Parlement. Au nom de la responsabilité individuelle, elle tente d'imposer des mesures sapant peu à peu les fondements de la LAMal et la menant droit au mur¹.

A ce titre, le PS s'oppose frontalement au présent projet de modification de la LAMal, qui n'est rien d'autre qu'un démantèlement inacceptable sur le dos des assuré-e-s les plus vulnérables d'un point de vue financier et de leur santé. Sur le plan de l'évolution des coûts, la mesure proposée sera insignifiante. En revanche, sur le plan individuel, elle engendrera davantage de problèmes qu'elle n'en résoudra. En effet, elle accentuera la problématique du renoncement aux soins. Selon plusieurs études, chaque année, entre 10 et 20 % des personnes

¹ L'on citera ici plus particulièrement la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 15.468 Borer (Brand) : LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle.



assurées en Suisse ne se rendent pas chez le médecin par crainte de devoir faire face à des coûts qu'elles ne seront pas en mesure d'assumer. Outre les risques fatals que ce phénomène peut comporter, l'on relèvera ici que certaines maladies traitées trop tardivement génèrent en général des coûts plus élevés pour le système. Comme l'indique le rapport explicatif, il y aura un probable report de charges sur les prestations sous condition de ressources, en particulier l'aide sociale, puisque les primes continueront vraisemblablement à augmenter malgré cette mesure et que la charge financière assumée par les assuré-e-s eux-mêmes s'élèvera également. Aux yeux du PS, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un auto-goal.

Par ailleurs, il sied de souligner que la Suisse caracole en haut de la liste des pays européens en ce qui concerne la participation aux coûts de la santé des ménages privés : selon l'OCDE, celle-ci se situe à environ 36% depuis plusieurs années. En outre, depuis l'introduction de la LAMal en 1996, cette participation a augmenté de 4,1% en moyenne par année tandis que les salaires nominaux ont progressé d'environ 1% sur la même période. Autrement dit, les assuré-e-s ont dû consacrer une part toujours plus importante de leurs revenus aux dépenses de la santé et, partant, le renforcement de la responsabilité individuelle voulu par l'auteur de la motion, le conseiller aux Etats Bischofberger, a dans les faits déjà eu lieu au cours des 20 ans d'existence de la LAMal. Force est de constater que cela n'a eu aucune influence positive sur l'augmentation des coûts en Suisse, ni sur les primes ou sur le recours total aux prestations de soins. Le PS tient à mentionner aussi les conclusions du rapport du Conseil fédéral en réponse au [postulat Schmid-Federer 13.3250](#) : il y admettait qu'une franchise élevée pouvait certes avoir un effet positif sur la consommation de prestations de santé, mais que l'état de santé était le facteur le plus important pour expliquer les différences de coûts entre les assuré-e-s optant pour la franchise ordinaire et la franchise la plus élevée. Ce sont donc des personnes en bonne santé qui optent pour les franchises les plus élevées et qui, toutes choses étant égales par ailleurs, doivent moins faire recours aux soins.

Au vu de ces considérations, le PS n'est en aucun cas prêt à entrer en matière sur la question. Nous estimons que la hausse des coûts excessive de ces dernières années est largement à imputer aux vellétés de libéralisations et de privatisations du « marché » de la santé. La concurrence à laquelle se livre les hôpitaux et autres fournisseurs de prestations, de même que les incitatifs financiers conduisant à une hausse inexplicquée du volume des prestations ainsi que des traitements inutiles constituent de véritables maux auxquels la politique devrait s'atteler de toute urgence. A ce titre, le PS plaide en faveur d'un renforcement du rôle de l'Etat dans la gestion de l'approvisionnement et dans la fixation des tarifs. De même, il est impératif de renforcer la qualité et la coordination des soins afin de mieux répondre aux besoins de patient-e-s. Seules des mesures dans ces domaines-là auront un impact significatif sur l'évolution des coûts du système de santé suisse. Enfin, le PS considère qu'il est désormais prioritaire d'alléger les ménages du poids des primes de l'assurance-maladie compte tenu des augmentations prévues pour 2018. Il s'agit d'un vrai problème social qui ne sera pas résolu par la mesure soumise à consultation.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.



Parti socialiste
suisse

Christian Levrat
Président

Jacques Tissot
Secrétaire politique